



COSUMAF
COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE
LE PRÉSIDENT

Libreville, le 1^{er} juillet 2026

Monsieur Yves NTCHOUMOU
Directeur Général
Africa Bright Securities
316 Rue Victoria, Bonanjo,
Immeuble Victoria, 5^{ème} étage
B.P. 15451 Douala
Tél. : (+237) 233 430 624
E-mail : contact@africabright.com
www.africabright.com
République du Cameroun

N° *1287* /COS/SOF/DME/PR/26
V/R: ABS/DG/DAS/YN/30/06/005

Objet : Votre demande de modification de la période de souscription de l'opération
« EMF BAMBOO 7,25% 2026-2029 »

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez, à la suite de la notification du visa n° COSUMAF-APE-03/26 du document d'information de l'opération « EMF BAMBOO 7,25% Brut 2026-2029 », sollicité un ajustement de la période de souscription initialement formulée au dépôt du dossier relatif à ladite opération.

Il me plaît de vous informer de ce que, conformément aux articles 6 et 7 de l'Instruction COSUMAF n°04-23 du 5 décembre 2023 portant sur la « *Version finale du document d'information* » et des documents à caractère promotionnel rattachés aux opérations de publicité et de placement de l'opération, l'ajustement calendaire sollicité pour la période de souscription du 15 juillet au 12 octobre 2026 est susceptible d'y figurer, soit la durée maximale (90 jours) de placement. Je vous invite par conséquent à intégrer cet ajustement calendaire, ainsi que les diligences prescrites par l'instruction du dossier, dans la *Version finale du Document d'information visé*, ainsi que dans les documents à caractère promotionnel, conformément aux articles 145-2 du Règlement Général de la COSUMAF et 4-2 de l'Instruction COSUMAF n°20-24 du 9 mai 2024.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de mes salutations distinguées.



Jacqueline NKEMBE - ADIABA